



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le seize du mois de décembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du dix décembre 2015, s'est réuni à l'Espace Victor Hugo sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, M. Abdelaziz GUEMICHE, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Adjoints au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Marie-Line BOUCHAUT, M. Abderrahman FERCHICHI, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Gérald BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Janine LOPEZ, M. Faouzi GUELLIL, M. Robert ANDRE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

M. Michel ADAM, arrivée à 19h25
M. Abdelaziz GUEMICHE, part à 20h20
M. Quentin GESELL, arrivé à 19h10
M. Thierry PICHOT-MAUFROY, arrivé à 19h05

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Ana PEREIRA, représentée par M. André VEYSSIERE
M. Abdelaziz GUEMICHE représenté par M. Quentin GESELL, à partir de 20h20
M. Fradiques MENDES-FERREIRA représenté par Mme Sandra ROZOTTE
M. Malet DRAME, représenté par M. Abderrahman FERCHICHI
Mme. Amel SRAIDI représentée par Mme Marie-Line BOUCHAUT
Mme. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzi GUELLIL
M. Michel DELPLACE représenté par M. France BOULAY

ABSENTS :

Mme. Ghislaine JENNER
Mme Khadija ID HAMOU
Mme Marcelle DELMARQUETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric NICOLAS

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2015 et nomme M. Frédéric NICOLAS en qualité de secrétaire de séance.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° 2015/101 en date du 23/11/2015 :

Mise à disposition de la salle Henri Salvador au bénéfice du Collège Jean Baptiste Clément

† **Décision n° 2015/102 en date du 23/11/2015 :**

Avenant à la convention de prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement entre la Ville et la Caf de Seine-Saint-Denis

† **Décision n° 2015/103 en date du 23/11/2015 :**

Mise à disposition de la salle Henri Salvador au bénéfice de l'association DUGNY STEP DANSE

† **Décision n° 2015/104 en date du 23/11/2015 :**

Contrat de cession de droit de représentation : Représentation du spectacle 'SOUL POWER' sur le Parvis Edith Piaf

† **Décision n° 2015/105 en date du 23/11/2015 :**

Contrat de cession de droit de représentation : Représentation du spectacle 'TCHICO'

† **Décision n° 2015/106 en date du 23/11/2015 :**

Contrat de cession de droit de représentation : Représentation du spectacle 'CHEB BILAL EN CONCERT' au sein de la salle Henri Salvador

† **Décision n° 2015/107 en date du 23/11/2015 :**

Contrat de maintenance GE HEALTHCARE, aux fins de maintenance des appareils de radiologie

† **Décision n° 2015/108 en date du 26/11/2015 :**

Convention de mise à disposition à titre gratuit de dispositifs pédagogiques numériques interactifs dans les écoles élémentaires dugnysiennes

† **Décision n° 2015/109 en date du 27/11/2015 :**

Convention de mise à disposition d'un véhicule composant le Parc Automobile de la Ville de Dugny

† **Décision n° 2015/110 en date du 07/12/2015 :**

Convention de Prêt d'une exposition temporaire entre la Ville de Dugny et l'association JPGF

Approbation du Procès-verbal en date du 25 juin 2015

† **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2015**

APPROUVE à l'unanimité

Communication du rapport annuel d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget (CAAB)

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget (CAAB) pour l'année 2014.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2014 de la Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget.

Délibération n° 2015/119

Orientations stratégiques définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme

Présentation par monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

• **PREND ACTE** des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme, telles que proposées pour la ville de Dugny et définies comme suit :

Axe 1 : Un territoire de projets au service de ses habitants avec trois objectifs principaux déclinés autour des thématiques suivantes :

- Répondre aux besoins des usagers, actuels et futurs, du territoire
- Conforter les pôles d'attractivité existants et accompagner l'émergence d'une nouvelle centralité à proximité de la future gare Tangentielle Nord
- Encourager une mobilité vertueuse sur le territoire

Axe 2 : Dugny ville-jardin, une identité et un cadre de vie à renforcer avec trois objectifs principaux déclinés autour des thématiques suivantes :

- Renforcer la qualité de la trame végétalisée et bâtie, support de la ville-jardin
- S'engager dans la transition énergétique pour inscrire la ville jardin dans un environnement plus durable
- Offrir un cadre de vie apaisé à la population en limitant les risques et nuisances

Axe 3 : Se saisir des opportunités pour inscrire durablement Dugny dans les dynamiques métropolitaines avec deux objectifs principaux déclinés autour des thématiques suivantes :

- Renforcer l'accessibilité de Dugny à l'échelle du Nord est francilien
- Promouvoir le positionnement économique de Dugny et accroître sa visibilité.

• **DIT** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme fera par suite l'objet d'un débat au sein d'un prochain Conseil Municipal et en tout état de cause au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'urbanisme.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions nécessaires en lien avec ce dossier.

Délibération n° 2015/120

Demande faite au futur Etablissement Public territorial 7 (EPT 7) de reprendre et achever la procédure de révision du PLU de la commune de Dugny

Présentation par monsieur le Maire.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
27 Voix POUR,
3 ABSTENTIONS**

• **DEMANDE** au futur Etablissement Public Territorial (T 7) dont relève la ville de Dugny, de reprendre et achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour laquelle le Conseil Municipal en date du 02 décembre 2014 en a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, concertation fixés comme suit :

1° En matière d'aménagement :

- ❖ Anticiper les évolutions urbaines à venir dans le cadre des projets d'implantation des deux gares,
- ❖ Intégrer les orientations du nouveau Programme Local de l'Habitat,

- ❖ Prendre en compte les mesures relatives à la construction d'une ville durable,
- ❖ Définir les besoins en équipements publics de la commune et les futurs élargissements de voies,
- ❖ Intégrer les dernières évolutions législatives,
- ❖ Adopter des mesures en faveur de la préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager,
- ❖ Développer et promouvoir les circulations douces,
- ❖ Aménager les entrées de Ville,
- ❖ Renforcer la qualité architecturale des nouvelles constructions, leur insertion dans le paysage urbain et améliorer les liens entre l'espace public et le domaine privé.
- ❖ Améliorer la clarté et la lisibilité du document d'urbanisme.

2° Au niveau du règlement d'urbanisme :

- ❖ modification du zonage du PLU sur l'ensemble du territoire,
 - ❖ révision des règles permettant d'apprécier la constructibilité d'un terrain (hauteur, emprise, gabarit etc...)
 - ❖ intégration des normes environnementales et de l'utilisation de matériaux écologiques,
 - ❖ intégration du règlement local de la publicité en cours d'élaboration,
 - ❖ intégration des emplacements réservés,
 - ❖ révision et actualisation des alignements de voirie,
 - ❖ révision et actualisation de l'ensemble des cartographies et schémas explicites du PLU actuel.
- **DEMANDE** au futur Etablissement Public Territorial (EPT 7) dont relève la ville de Dugny de reprendre les orientations stratégiques proposées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme lors de la séance du 16 décembre 2015.
 - **DIT** que cette délibération sera transmise au Président de l'Etablissement Public Territorial, dès sa désignation

Délibération n° 2015/121

Désignation des conseillers métropolitains et de territoire appelés à siéger au sein de la 'Métropole du Grand Paris' et du Conseil Territorial

Présentation par monsieur le Maire,

★ **Désignation du conseiller métropolitain et de territoire appelé à siéger au sein de la 'Métropole du Grand Paris' et du Conseil Territorial :**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
23 Voix POUR,
7 ABSTENTIONS

Article unique :

DESIGNE en qualité de Conseiller Métropolitain (et par voie de conséquence en qualité de Conseiller Territorial) :

M. Frédéric NICOLAS

Délibération n° 2015/122

★ **Désignation du conseiller de territoire appelé à siéger au sein du Conseil Territorial**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
23 Voix POUR,
7 ABSTENTIONS

Article unique :

DESIGNE en qualité de Conseiller Territorial :

Mme Séverine LEVE

Délibération n°2015/123

Approbation du Projet Educatif Territorial de la Ville de Dugny : 2015/2018

Présentation par monsieur Abdelaziz GUEMICHE.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
23 voix POUR,
7 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** le Projet Educatif Territorial Enfance-Jeunesse de la Ville de Dugny 2015-2018, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec les services concernés (Préfecture, Education Nationale) et à prendre toute disposition nécessaire à son application.
- **DIT** que le Projet Educatif Territorial Enfance-Jeunesse est signé pour une durée de trois ans (période 2015-2018)

Délibération n° 2015/124

Fixation des critères d'attribution des logements sociaux du contingent communal

Présentation par madame Séverine LEVE,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des critères d'attribution des logements sociaux relevant du contingent communal de la ville de Dugny fixés comme suit :
 - Urgence du relogement des demandeurs (habitat indigne, situation de violence, situation familiale, jeunes ménages dans le cadre d'une décohabitation parentale urgente, handicap, urgence médicale, changement brutal de ressources..) ;
 - Composition familiale et adéquation de la composition avec le logement disponible ;
 - Ancienneté de la demande ;
 - Revenus et ressources des demandeurs (prestations sociales comprises et calcul du taux d'effort (rapport entre le loyer et les charges de l'ensemble des ressources de la famille à loger).
- **PREND ACTE** de la procédure de désignation des candidats aux logements sociaux fixée comme suit :
 - ❖ Examen des dossiers par une commission ad hoc chargée de proposer les candidats aux bailleurs.
 - ❖ Anonymisation des dossiers examinés par la commission de désignation : (présentation des dossiers des demandeurs, instruits par le service logement de la Ville, à la commission de désignation avec anonymisation des informations relatives aux noms, prénoms et adresses).
- **DIT** que Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires en lien avec ce dossier.

Délibération n° 2015/125

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympique d'été 2024

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPORTE** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et **EMET** le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.
- **GARANTIT** le respect de la Charte olympique si Paris est élue ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.
- **GARANTIT** qu'il prendra toutes les mesures nécessaires et relevant de sa compétence afin que la ville hôte et le comité d'organisation (COJO) soient à mêmes de remplir pleinement leurs obligations conformément au Contrat de ville hôte et à d'autres contrats pertinents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer une lettre de garantie du respect de la charte olympique et de la mobilisation de ses compétences pour l'accueil de l'olympiade.

Délibération n° 2015/126

Approbation de la modification des statuts de la SPL le Bourget Grand Paris (et prise en charge de l'augmentation du capital à hauteur de 37 500 €)

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
29 voix POUR,
1 élu ne prend pas part au vote**

- **APPROUVE** le projet de modification des statuts de la Société Publique Locale - Le Bourget Grand Paris.
- **APPROUVE** la prise en charge de l'augmentation de capital à hauteur de 37 500€ par la Ville de Dugny avec son corollaire une augmentation du nombre d'administrateurs de la SPL, avec deux postes supplémentaires pour chacune des communes du Bourget et de Dugny.
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget aux chapitres et articles concernés
- **MANDATE** son représentant à l'Assemblée Générale de la SPL pour approuver le projet de modification des statuts.

Délibération n° 2015/127

Demande d'autorisation d'exploiter déposée par la société PAPREC – Enquête publique

Présentation par monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société PAPREC relative à l'exploitation d'une installation de transit, tri et regroupement de déchets divers concernant le site de la rue de la Victoire au Blanc-Mesnil (93150)
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents administratifs liés à cette enquête publique, ordonnée par le Préfet de Seine Saint Denis

Délibération n° 2015/128

Autorisations d'engagements et des crédits de paiements 2015 : Décision modificative n°2015/01

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
23 voix POUR
7 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 intitulée « DM n° 2015/01 – AE/CP » telle que présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à inscrire les ajustements présentés au budget principal communal 2015, conformément aux indications mentionnées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à la décision modificative de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement 2015, intitulée « *DM n° 2015/01-AE/CP* ».

Délibération n° 2015/129

Budget primitif 2015 de la Commune : Décision modificative n°2015/01

Présentation par monsieur le Maire.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
23 voix POUR
3 voix CONTRE
4 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 intitulée « DM n° 2015/01 – Budget Principal » telle que présentée.
- **DIT QUE** les modifications à prendre en compte au titre de la présente délibération s'articuleront conformément à une maquette budgétaire annexée à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à inscrire les ajustements présentés au budget principal communal 2015, conformément aux indications mentionnées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à la décision modificative du Budget Principal 2015 de la Commune, intitulée « *DM n° 2015/01- Budget Principal* ».

Délibération n° 2015/130

Budget primitif Principal – Procédure d'amortissement des immobilisations

Présentation par monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DIT** que le seuil unitaire TTC déterminant l'amortissement des immobilisations sur un an est maintenu à **700 euros** pour les immobilisations corporelles ou incorporelles du budget principal communal
- **CONFORTE** les durées d'amortissement et **COMPLETE** la liste des immobilisations amortissables désignées en annexe jointe de la délibération n° 2010/242 du Conseil municipal du 16 décembre (*selon nouvelle annexe jointe*).

- **AUTORISER** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Délibération n° 2015/131

Ouverture des crédits d'investissement 2016 à hauteur de 25%des crédits du Budget principal 2015

Présentation par monsieur le Maire

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par
27 voix POUR,
3 ABSTENTIONS**

- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015.
- **PREND ACTE** que conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, le budget de la Ville n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier 2016, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2016 de la Commune

Délibération n° 2015/132

La séance est levée à 21h00

Fait à Dugny, le 17 décembre 2015



Le Maire

André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 22 décembre 2015, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.